



Comment obtenir son certificat de qualité de l'air pour une flotte importante de véhicules d'entreprises ou d'administration ?

=> Un espace professionnel sécurisé est réservé à un responsable désigné. La création d'un compte est obligatoire pour pouvoir s'authentifier à l'espace dédié.

Depuis cet espace, vous pouvez effectuer des commandes groupées de certificats qualité de l'air pour votre flotte de véhicules.

1^{ère} étape

Rendez-vous sur :

www.certificat-air.gouv.fr/



Service de délivrance des certificats qualité de l'air

Espace Professionnel ▾

Accueil

Simulation

Demander son certificat

Suivre ma demande

Apposer son certificat

et

Cliquez sur
Espace
Professionnel

Obtenir son certificat qualité de l'air

Le certificat qualité de l'air est un document sécurisé délivré à partir des informations figurant sur le certificat d'immatriculation (ou carte grise) du véhicule. Il atteste de la classe environnementale du véhicule en fonction des émissions de polluants.

Ce service permet en quelques clics :

- de connaître le classement de son véhicule
- d'effectuer une demande de certificat qualité de l'air.



Crit'Air : Le certificat qualité de l'air, un acte citoyen pour favoriser les véhicules les moins polluants.

Voir la vidéo

Tout savoir sur le certificat qualité de l'air

C'est quoi un certificat ?

Le certificat est un autocollant rond qui correspond à une classe de véhicule définie en fonction des émissions de polluants atmosphériques.

Est-ce obligatoire ?

Le certificat est obligatoire seulement dans certaines zones. Il peut également permettre de bénéficier de certains avantages instaurés par les collectivités.

Lien vers le site du ministère

Qui est concerné ?

Tous les véhicules routiers sont concernés : deux roues, trois roues, quadricycles, véhicules particuliers, utilitaires, poids lourds dont bus et autocars.

Lien vers le site du ministère

Pas encore de compte ?

Créer votre compte

Cliquez sur Créer
votre compte

J'ai déjà un compte

Numéro de Siret (14 caractères)

Mot de passe

[Mot de passe oublié](#)

Se connecter



MINISTÈRE
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE
ET DE LA MER

Service de délivrance des certificats qualité de l'air



Accueil



Simulation



Demander
son certificat



Suivre
ma demande



Apposer
son certificat



F.A.Q
et contact

Obtenir son certificat qualité de l'air

Le certificat qualité de l'air est un document sécurisé délivré à partir des informations figurant sur le certificat d'immatriculation (ou carte grise) du véhicule. Il atteste de la classe environnementale du véhicule en fonction des émissions de polluants.

Ce service permet en quelques clics :

- de connaître le classement de son véhicule
- d'effectuer une demande de certificat qualité de l'air.



Crit'Air : Le certificat qualité de l'air, un acte citoyen pour favoriser les véhicules les moins polluants.

Voir la vidéo



Service de délivrance des certificats qualité de l'air



Accueil



Simulation



Demander
son certificat



Suivre
ma demande



Apposer
son certificat



F.A.Q
et contact

Accueil > Inscription

Je n'ai pas encore d'identifiant

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente et d'usage

Identification

Raison sociale de l'entreprise *

SIRET de l'entreprise *

TVA de l'entreprise

Adresse de facturation

Désignation de l'entreprise ou de l'organisme *

Complément d'identification du destinataire ou du point de remise (à l'intérieur du bâtiment)

Complément d'identification du point géographique (à l'extérieur du bâtiment)

Numéro et libellé de la voie *

**Créer votre compte
en remplissant les
champs**